*Proposition de « motion » de la section des retraités du SEJS*

**Pour une amélioration de la communication entre les sections des actifs et des retraités du SEJS**

Le SEJS dispose depuis son origine (2005) d’une section des retraités, faisant suite à celle initialement créée au sein du SNIPJSL.

La participation des retraités d’un corps de fonctionnaire à une organisation syndicale d’actifs est rare et originale dans la fonction publique et dans l’UNSA-éducation.

C’est une richesse. Elle témoigne de la solidarité des retraités avec les actifs, de leur attachement au métier qu’ils ont exercé et du maintien de leur adhésion aux valeurs qui ont été à l’origine des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports. Elle est un élément fort du lien social intergénérationnel.

La pyramide des âges du corps a actuellement pour conséquence que le nombre de « jeunes retraités » augmente d’une vingtaine de collèges, en moyenne et au moins chaque année, ce qui est proportionnellement important. Cela est à prendre en compte pour ce qui est de leur souhait de maintien et de renforcement de ce lien social, notamment en matière de communication.

A cette fin, la section des retraités fait les propositions suivantes, compte tenu des modes de fonctionnement et de communication actuels de la section des actifs.

* Maintien d’un congrès annuel commun (même lieu, mêmes dates).
* Instauration d’un moment d’échange entre sections centré sur les questions professionnelles, d’une heure environ, avant le repas de congrès commun.
* Organisation de ce repas de congrès dans une salle spécifique, permettant et facilitant la poursuite des échanges avant et pendant le repas.
* Diffusion par message courriel de la revue syndicale SEJSInfo aux membres de la section des retraités une quinzaine de jours avant le congrès, si possible.
* Création d’une rubrique « section des retraités » dans le site internet du SEJS et gestion de cette rubrique par ses soins.
* Diffusion aux membres de la section des retraités d’un bref compte-rendu sur les points importants des réunions du bureau national du SEJS (une page, environ) rédigé par le secrétaire général de la section ou son représentant ; mise sur le site de ces comptes-rendus, au fur et à mesure.